

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2016

## EXTENSION DÉLIT D'ENTRAVE IVG - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 32

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Après le mot :

« médicales »,

insérer le mot :

« objectives ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ne pas délivrer les informations relatives aux conséquences médicales d'un avortement provoqué, que le personnel médical confie à sa patiente, contrevient directement au serment d'Hippocrate, qui indique que celui-ci est contraint « [d'informer] les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences ».